

ARRÊTÉ N° 2026-312-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
Place Aliénor d'Aquitaine

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande présentée par la SARL BERNARD Clément 30 rue de la Jaille 17650 SAINT-DENIS-D'OLÉRON ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de travaux de ravalement de façade avec l'installation d'un échafaudage 21 place Aliénor d'Aquitaine 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du 22 septembre au 06 novembre 2026, la circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux.
- Chaussée réduite au droit de l'intervention.
- Lors des phases nocturnes l'échafaudage et la benne devront faire l'objet d'un balisage lumineux.
- Les déchets (palettes, matériaux cassé du chantier, etc..) devront être évacués.

Le passage des véhicules de secours devra être préservé.

ARTICLE 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux. Elle sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- La police municipale
- SARL BERNARD Clément

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 21 septembre 2026.

La maire,
Dominique RABELLE

